

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 0

titulaires présents : 5

pouvoir : 2

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

11 avril 2023

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Conformément à la convocation du trente mars deux mille vingt trois, le comité syndical s'est réuni le onze avril deux mille vingt trois à dix-huit heure à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée,

Le quorum n'ayant pas été atteint la réunion a été reportée avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, s'est réuni à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/04 N°8B

Objet de la Délibération :
**Écritures comptables entre
budgets**

Présents : M. D.MOUSSA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GOEURIOT, Mme H.OLIVIER

Était excusés : Mme J.ANTOINE, M. P.DEHAND, S.OBARA, J-L.DURET, J.PARROT

Suppléants présents :

Pouvoirs : M.DURET à M.GOEURIOT, M OBARA à M.MOUSSA

Annule et remplace la délibération 2023/04 N°8

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

CONFIRME que les recettes sur le budget principal sont destinées à être reversées sur le budget annexe,

PRECISE qu'en conséquence les prévisions budgétaires du budget principal imputées à l'article 657364 sont reversées en totalité sur le budget annexe.

CHARGE son Président de la mise en œuvre des dispositifs liés à cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,

Dominique MOUSSA